



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 mars 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 mars 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Ján Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation en Libye », tenue le mercredi 24 mars 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant de la Libye.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Linda **Thomas-Greenfield**



Annexe I**Exposé de M. Ján Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de faire le point sur la situation en Libye à l'occasion de mon premier exposé au Conseil de sécurité dans le cadre de mes nouvelles fonctions.

Après la sélection, le 5 février, par le Forum de dialogue politique interlibyen de la nouvelle autorité exécutive intérimaire chargée de gouverner la Libye pendant la période précédant les élections nationales qui sont prévues pour le 24 décembre, la Chambre des députés a approuvé, le 10 mars, à une écrasante majorité, le Gouvernement d'unité nationale formé par le Premier Ministre Abdul Hamid Mohammed Dbeibah. Plus de 130 membres se sont réunis à Syrte pour la session de la Chambre des députés, ce qui constitue en soi un jalon politique historique, après des années de paralysie et de divisions internes.

La composition du nouveau Cabinet de 35 membres reflète les différentes régions et circonscriptions libyennes. Alors que les femmes ne représentent que 15 % des membres, le Premier Ministre Dbeibah s'est engagé à nommer davantage de femmes à d'autres postes de direction afin d'honorer l'engagement de 30 %, tel que prévu dans la feuille de route du Forum. À l'heure actuelle, le poste clef de Ministre de la défense est vacant et géré par le Premier Ministre Dbeibah.

La Chambre des députés s'est réunie à nouveau à Tobrouk le 15 mars pour la cérémonie solennelle de prestation de serment du nouveau Gouvernement, en présence du nouveau Président du Conseil de la présidence, Mohamed Younis Al-Menfi, et de ses deux adjoints, Musa Al-Koni et Abdullah Hussein El-Lafi, qui avaient auparavant prêté serment devant le Président de la Cour suprême. Le lendemain, le Conseil de la présidence sortant du Gouvernement d'entente nationale du Président Serraj a achevé la passation de pouvoir au nouveau Conseil de la présidence et au Gouvernement d'unité nationale lors d'une cérémonie cordiale de transfert des responsabilités au siège du Gouvernement à Tripoli. Les messages clefs de la cérémonie de prestation de serment comprenaient des appels à la réconciliation, à la réunification du pays, à la protection des droits de l'homme, à la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple et à la libération de la Libye des forces et des ingérences étrangères.

Cette manifestation d'une volonté politique d'unification émergeant après des années de luttes et de conflits internes est, avant tout, le résultat du dialogue et des décisions libyennes fondées sur la volonté du peuple de mettre enfin un terme aux divisions et aux affrontements de la période de transition afin de reprendre le contrôle de leur pays et de rétablir son unité et sa souveraineté. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a joué un rôle de bons offices et de facilitation, avec l'appui du processus de Berlin et d'autres partenaires internationaux. Je salue l'immense contribution de l'ancienne Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, et de son équipe à la mise en place du processus de dialogue politique intra-libyen facilité par la MANUL, à savoir le Forum de dialogue politique interlibyen.

J'applaudis également le rôle de soutien joué par les partenaires internationaux de la Libye, en particulier les acteurs régionaux et les pays voisins, notamment l'Égypte et le Maroc, qui ont facilité les différents volets d'appui entre le Haut Conseil d'État et la Chambre des députés. Le 17 mars, le Président tunisien, S. E. M. Kais Saïed, est arrivé en Libye. Il s'agissait de la première visite d'un chef d'État étranger au cours des dernières années.

Ces faits nouveaux représentent une tendance et un élan qui ne doivent pas être perdus. Pour l'avenir, nous devons tous aider et encourager la nouvelle autorité exécutive, la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État à poursuivre le processus politique de manière inclusive, à réaliser les objectifs fixés par le Forum de dialogue politique libyen et à maintenir la dynamique sur tous les volets intra-libyens. Ces entités doivent continuer à travailler de manière à se renforcer mutuellement. Les dirigeants libyens doivent démontrer qu'ils sont prêts à honorer les promesses et les engagements énoncés dans la feuille de route du Forum qui correspondent à la volonté du peuple libyen. Ils auront besoin de l'appui continu, harmonisé et en temps voulu du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

La MANUL souscrit aux priorités clefs identifiées par l'autorité exécutive intérimaire et le Premier Ministre Dbeibah et se tient prête à les appuyer. Ces priorités incluent la réunification du pays et de ses institutions souveraines ; l'avancement de la mise en œuvre complète de l'accord de cessez-le-feu ; la réforme du secteur de la sécurité ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; la fourniture de services de base aux Libyens sur la base d'un système décentralisé ; la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ; la promotion d'une réconciliation nationale ouverte à tous et fondée sur les droits de l'homme, ainsi que de la justice transitionnelle ; la promotion de l'autonomisation politique et économique des femmes ; et l'organisation des élections nationales le 24 décembre.

La tenue d'élections inclusives le 24 décembre recueille une forte et large adhésion dans le pays, notamment parmi un nombre croissant de jeunes. Cela doit rester une priorité pour la nouvelle autorité exécutive intérimaire et les institutions de l'État. Pour que le scrutin puisse avoir lieu, la confirmation d'un cadre juridique et constitutionnel clair pour la tenue des élections présidentielle et parlementaires est essentielle. À cette fin, la Commission constitutionnelle, établie par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, est parvenue, le 12 février, à un accord sur une proposition de base constitutionnelle pour l'organisation des élections.

Cet accord met en avant un référendum sur la proposition constitutionnelle adoptée en 2017. Si un référendum sur le projet de constitution permanente ne peut se faire sur la base d'une décision de la Haute Commission électorale nationale, qui serait ensuite avalisée par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, une autre solution consisterait à tenir les élections présidentielle et législatives sur la base d'un amendement à la déclaration constitutionnelle, émanant du rapport de 2014 du « Comité de février ». Ce dernier scénario prévoit l'élection d'une Chambre des députés au suffrage général, libre, secret et direct, conformément à une loi électorale promulguée par la Chambre, avec l'accord du Haut Conseil d'État, et d'un chef d'État élu au suffrage universel, libre et direct et à la majorité absolue des suffrages exprimés à la même date d'élection que celle de la Chambre des députés, conformément à une loi promulguée par celle-ci, avec l'accord du Haut Conseil d'État.

L'accord a été adopté par le Haut Conseil de l'État, mais doit encore être examiné par la Chambre des députés, une tâche qui est urgente. En outre, il est impératif de commencer à travailler, sans plus attendre, sur les lois électorales. À cet égard, il convient de noter l'observation faite par le Président de la Haute Commission électorale nationale selon laquelle la législation nécessaire aux élections doit être adoptée au plus tard le 31 juillet pour que les élections puissent avoir lieu en décembre.

En parallèle, et conformément au mandat du Forum de dialogue politique interlibyen, la commission juridique du Forum a entamé des délibérations et formulé des propositions susceptibles de servir de mécanisme de repli si les divisions persistantes au sein de la Chambre des députés l'empêchaient de prendre dans les délais une décision qui permette la tenue d'élections le 24 décembre.

La poursuite du fonctionnement de la Chambre, en s'appuyant sur la dynamique positive actuelle, sera de la plus haute importance pour mener à bien les prochaines tâches vitales nécessaires pour conclure cette phase de transition, notamment l'adoption du budget, des lois électorales et d'autres législations pertinentes.

Le Gouvernement d'unité nationale a un rôle distinct à jouer pour instaurer un climat politique et sécuritaire propice aux élections et faciliter l'action de la Haute Commission électorale nationale, via les différents ministères et institutions gouvernementales concernés. Il est important que le Gouvernement veille à ce que des fonds suffisants soient déboursés en temps voulu pour la Commission.

Les autorités électorales libyennes déploient des efforts louables pour organiser les élections aux conseils municipaux en dépit de la COVID-19 et d'un environnement sécuritaire fragile. Après les élections municipales de janvier et février, six nouveaux conseils municipaux ont pris leurs fonctions dans l'ouest de la Libye, y compris à Tripoli. Le reste des scrutins seront organisés après le mois de ramadan. L'ONU en Libye va poursuivre son action pour renforcer la capacité des conseils municipaux élus démocratiquement à fournir des services, instaurer une cohésion sociale et améliorer la vie des populations vulnérables.

Grâce aux garanties de sécurité de la Commission militaire conjointe 5+5, la tenue de la session de la Chambre des députés à Syrte a poussé les combattants étrangers et les mercenaires qui se trouvaient à Syrte et dans ses environs à se repositionner, ce qui a permis la réouverture de la base aérienne de Qardabiya pour l'arrivée des membres de la Chambre des députés. Ces combattants restent cependant dans le pays et même, en l'occurrence, dans les environs de la ville. Leur retrait de Libye contribuera grandement à rétablir l'unité et la souveraineté du pays et à panser les profondes blessures causées par de nombreuses années de dissensions internes, de conflit actif et d'ingérence étrangère. Les Libyens de tous bords et de toutes tendances politiques appellent avec véhémence à ce que tous les mercenaires et les forces étrangères quittent le pays, appel qui est soutenu par les autorités et les institutions libyennes.

La réouverture de la route côtière reste une étape cruciale pour une mise en œuvre stable et durable, quoique progressive, de l'accord de cessez-le-feu. Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élimination des restes explosifs de guerre sur la route côtière reliant Misrata et l'est de la Libye, avec les conseils et l'appui techniques de la MANUL et du Service de la lutte antimines de l'ONU. Lors de leur dernière réunion à Syrte le 15 mars, la Commission militaire conjointe 5+5 a accepté de rouvrir la route dans deux semaines.

Le 3 mars, le Secrétariat a déployé une mission préparatoire en Libye afin d'évaluer l'éventuel appui de l'ONU au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé par les Libyens. Les conclusions préliminaires en ont été communiqués au Conseil dans le rapport d'étape publié le 22 mars (voir S/2021/281). Les travaux de l'équipe préparatoire n'ont pas encore été finalisés, mais un certain nombre de conditions préalables se dessinent. Il s'agit notamment d'assurer la direction et l'appropriation nationales de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 ; d'entretenir la dynamique sur le volet sécurité, en harmonie mutuelle et bénéfique avec les volets politique, économique et humanitaire ; et de fournir, en temps utile, les ressources financières et humaines supplémentaires nécessaires pour apporter un appui sécuritaire, logistique et opérationnel aux observateurs du cessez-le-feu des Nations Unies, ce qui permettra leur déploiement.

Il est indispensable que la mise en œuvre du cessez-le-feu tienne compte de l'impact sur les civils, du rétablissement des services essentiels, de l'accès aux marchés et de la liberté de circuler en toute sécurité. Pour cette raison, entre autres, la composition de l'équipe d'observateurs doit être équilibrée et inclure des femmes et des jeunes.

Tandis que l'accord de cessez-le-feu continue de tenir, certaines informations font état de la poursuite des fortifications et de la mise en place de positions défensives le long de l'axe Syrte-Joufra, dans le centre de la Libye, ainsi que de la présence constante d'éléments et équipements étrangers. Certains éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes terroristes internationaux continuent d'opérer dans le pays. Il convient de continuer à appuyer les autorités afin de lutter contre cette menace constante, de prendre des mesures pour combattre le terrorisme international et de contrecarrer les groupes armés illégaux et les réseaux de criminalité organisée qui sévissent dans le pays. C'est impératif pour la stabilité de la Libye et du Sahel. Il est encourageant de constater que le Gouvernement d'unité nationale, malgré son mandat limité de neuf mois, a montré sa détermination à lancer l'unification des institutions militaires et de sécurité de la Libye, ainsi qu'à entreprendre le désarmement, la démobilisation et la réintégration des divers groupes et milices armés et à engager une réforme du secteur de la sécurité.

Depuis 2014, la Libye a fonctionné soit sans budget, soit avec deux budgets parallèles. Le 17 mars, la Commission des finances de la Chambre des députés a annoncé qu'elle avait reçu le projet de budget du Gouvernement d'unité nationale, d'un montant de 96 milliards de dinars libyens, alors que le pays venait de procéder à sa première dévaluation forte du dinar. Ce projet comprenait une augmentation de 20 % des salaires des employés de l'État, préalablement approuvée par le Conseil de la présidence. Il incluait également 1,4 milliard de dinars pour lutter contre la pandémie de COVID-19, et 100 millions de dinars pour la Haute Commission électorale nationale.

Cet exemple positif illustre le rétablissement des processus gouvernementaux normaux et montre des institutions étatiques réunifiées remplissant leurs rôles constitutionnels, notamment les fonctions de législation et de contrôle du Parlement unifié.

Je me félicite de l'annonce faite par la National Oil Corporation, selon laquelle les recettes pétrolières gelées sont désormais transférées à la Banque centrale.

Le pays va être confronté à une grave crise de l'électricité cet été, et sa sécurité hydrique est également menacée. Les organismes des Nations Unies estiment que plus de 4 millions de personnes, dont 1,5 million d'enfants, pourraient ne pas avoir accès à l'eau propre et à l'assainissement si des solutions immédiates ne sont pas trouvées et appliquées.

Parce qu'il est la principale source de recettes et le premier employeur du pays, le secteur pétrolier nécessite également un appui et des investissements continus. La Libye affiche une dette de plus de 160 milliards de dinars et des milliards de dinars supplémentaires de passif découlant de ses engagements contractuels.

J'ai été encouragé d'entendre de la bouche du Premier Ministre Dbeibah que les autorités libyennes opéreront de manière à faire prévaloir des normes strictes de bonne gouvernance, de compétence, de responsabilité, de transparence et de reddition de comptes, tout en luttant contre la corruption et la mauvaise gestion.

Bien que le cessez-le-feu ait entraîné une réduction spectaculaire du nombre de victimes civiles, la MANUL continue de recenser des meurtres, des disparitions forcées, des arrestations et détentions arbitraires, des attaques contre des militants et des défenseurs des droits de l'homme, des crimes haineux et des actes de violence sexuelle, viol compris. La liberté d'expression est mise à mal. Divers groupes armés continuent d'opérer sans entrave et les violations des droits humains se poursuivent dans une impunité quasi totale. Par ailleurs, il est crucial que les déplacés puissent regagner leurs foyers et que les personnes déplacées en dehors de la Libye considèrent qu'il n'y a aucun danger à rentrer dans leur pays.

Après la découverte très perturbante de nouveaux charniers à Tarhouna en début d'année, ce qui porte à 101 leur nombre désormais, les conditions de sécurité restent instables, et les tensions sont fortes et aggravées par l'absence de justice et d'établissement des responsabilités. Il convient de noter que, le 22 mars, le Conseil européen a imposé des sanctions aux membres de haut rang de la milice Kaniyat. Je trouve encourageant que le Premier Ministre Dbeibah ait annoncé vendredi qu'une enquête était ouverte sur le fait que plusieurs corps auraient été découverts à Benghazi.

Les détentions arbitraires restent une préoccupation majeure. Plus de 8 850 personnes sont détenues arbitrairement dans 28 prisons officielles en Libye, sous la garde de la police judiciaire, dont 60 à 70 % en détention provisoire. En outre, quelque 10 000 personnes sont retenues dans des centres de détention sous l'autorité de milices et de groupes armés. D'après les estimations, parmi les détenus figurent environ 480 femmes, dont 184 ne seraient pas libyennes et 63 seraient des jeunes et des enfants. La MANUL continue de recevoir des rapports crédibles faisant état de détentions arbitraires ou illégales, d'actes de torture, de disparitions forcées, d'exécutions judiciaires, de dénis de visites des familles et d'un accès insuffisant à la justice.

Les besoins humanitaires persistants en Libye ne doivent pas être négligés, et l'espace civique doit être renforcé. Selon les estimations, 38 000 déplacés ont regagné leurs foyers depuis la fin janvier, mais les retours restent limités compte tenu du manque de services de base et de la présence de pièges présentant un risque d'explosion, notamment dans les quartiers sud de Tripoli.

L'impact de la COVID-19 continue de rendre extrêmement difficile la vie de certaines des populations les plus vulnérables du pays. Au 21 mars, quelque 150 300 cas confirmés avaient été signalés, dont 2 487 décès. Sur une note positive, le plan de déploiement national relatif aux vaccinations contre la COVID-19 a été finalisé, avec l'appui de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé.

À l'heure actuelle, le du plan de réponse humanitaire pour 2021 n'est financé qu'à hauteur de 5 %, soit 10 millions de dollars environ, sur un total de 189 millions de dollars. J'encourage les États Membres de l'ONU à apporter un financement afin de venir en aide aux quelque 450 000 personnes vulnérables qui en ont besoin.

Bien que leur proportion reste faible par rapport à la population totale de migrants en Libye, le nombre de migrants qui tentent de traverser la Méditerranée, ce qui les expose à des risques de protection et de mort, a augmenté au cours des deux premiers mois de 2021 et n'est pas retombé. Du 20 au 28 février, on estime que 56 personnes sont mortes noyées lors de tentatives de traversée. Un nombre croissant de migrants et de réfugiés – environ 3 858 actuellement – sont détenus dans des conditions extrêmement mauvaises, en dehors de toute garantie d'une procédure régulière et sur fond de restrictions d'accès humanitaire, dans des centres de détention officiels gérés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale. La MANUL se préoccupe des graves violations des droits humains commises à l'encontre des migrants et des demandeurs d'asile par le personnel dudit Service et par les groupes armés qui se livrent à la traite de personnes.

Depuis que j'ai pris mes fonctions début février, toute une série de réalisations engrangées par les parties prenantes libyennes a montré qu'il était possible de venir à bout de divisions qui semblaient autrefois insurmontables, grâce à une volonté politique déterminée et en étant réceptifs aux revendications et aspirations du peuple libyen. Tandis que nous réfléchissons à la meilleure manière d'accompagner le nouvel exécutif provisoire pour qu'il avance dans la réalisation de ses priorités, nous devons être vigilants face aux pièges qui nous attendent, en particulier ceux qui pourraient retarder ou entraver les élections de décembre.

Pour terminer, j'ai le plaisir d'annoncer que, dans les deux mois qui ont suivi la prise de fonctions de la nouvelle direction de la MANUL, avec le Coordonnateur militaire Raisedon Zenenga et la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire Georgette Gagnon sur le terrain, la Mission est de retour dans le pays et la présence des Nations Unies en Libye a doublé. Au 16 mars, on dénombre 112 agents internationaux des Nations Unies, qui travaillent soit pour la MANUL, soit pour des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à Tripoli et Benghazi. La présence de l'ONU sur le terrain sera critique pour accompagner les priorités du Gouvernement d'unité nationale. De fait, pour qu'elle soit en mesure de mettre en œuvre ne serait-ce que les objectifs et tâches qui lui sont actuellement confiés, la MANUL aura besoin de ressources adéquates et d'avoir la possibilité de recruter du personnel pour pourvoir les nombreux postes vacants, notamment dans le domaine de la sécurité.

Annexe II

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Ján Kubiš de son exposé. Je tiens à exprimer le soutien total de l'Estonie à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Nous nous félicitons des derniers faits nouveaux concernant le processus politique en Libye. La formation de nouvelles autorités de transition marque un pas vers la stabilité. Cela permettra de commencer les préparatifs des élections prévues en décembre. Il est important de veiller à un processus inclusif qui mobilise toutes les voix, en particulier celles des femmes et des jeunes. À cet égard, il est prometteur que, au sein du nouveau Gouvernement, cinq portefeuilles aient été confiés à des femmes.

Nous trouvons encourageant que se poursuivent les réunions de la Commission militaire conjointe 5+5 et ses contacts avec la MANUL et le groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye. Nous soulignons qu'il importe que l'accord de cessez-le-feu en Libye soit intégralement mis en œuvre, notamment concernant la fin de l'ingérence étrangère, le retrait des combattants étrangers et l'ouverture de la route côtière.

Les parties libyennes ont exprimé clairement leur vision pour parvenir à la paix, et la communauté internationale doit la respecter. Nous appelons toutes les parties en présence à mettre immédiatement fin aux violations flagrantes du régime de sanctions libyen et à retirer de Libye tous les combattants et mercenaires étrangers. Toutes les actions qui violent l'embargo sur les armes en Libye doivent cesser immédiatement.

Nous saluons les efforts de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, opération IRINI, pour soutenir la mise en œuvre de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité. L'opération IRINI, qui agit dans le cadre strict des autorisations du Conseil de sécurité, mène des activités impartiales et apporte une contribution importante à la mise en œuvre du régime de sanctions.

L'Estonie est favorable à la mise en place d'un mécanisme crédible, réaliste et efficace de surveillance du cessez-le-feu, agissant sous les auspices de l'ONU. Nous nous félicitons de la réunion initiale entre l'équipe préparatoire des Nations Unies chargée d'élaborer le mécanisme de surveillance de cessez-le-feu et la Commission militaire conjointe 5+5. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport d'étape sur la surveillance du cessez-le-feu en Libye, et des recommandations qu'il y formule (voir S/2021/281). Il est important désormais de progresser au regard des modalités pratiques, afin de permettre à la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL de devenir opérationnelle.

Des mesures concrètes doivent être prises pour renforcer encore la confiance entre les parties libyennes et au sein de la société libyenne. Il s'agit notamment d'enquêter minutieusement sur toutes les allégations de violations des droits humains, de massacres, d'actes de torture et de disparitions forcées, et de veiller à ce que justice soit rendue aux victimes. Il est important d'éradiquer la culture de l'impunité et de se concentrer sur l'établissement des responsabilités. C'est indispensable pour parvenir à une paix, une sécurité et une réconciliation durables. À l'appui de cet objectif, l'Union européenne a récemment décidé d'imposer des sanctions ciblées à l'encontre de deux individus responsables de violations flagrantes des droits humains et d'atteintes à ces droits en Libye.

Nous demeurons préoccupés par la situation humanitaire sur le terrain. Les perturbations de l'approvisionnement en eau et en électricité, la situation particulièrement catastrophique et les violences auxquelles les migrants et demandeurs d'asile sont en permanence exposés sont très préoccupantes. Nous appelons les autorités à être très attentives à ces questions et à prendre des mesures concrètes pour alléger les souffrances des civils.

Il importe de noter que le processus de paix conduit sous l'égide de l'ONU et du processus de Berlin demeure le seul cadre international acceptable pour aider les Libyens à parvenir à une paix durable.

Annexe III**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je souhaite remercier vivement Ján Kubiš pour son intervention et lui redire le plein soutien de la France.

Nous avons, dans les semaines et les mois qui viennent, la possibilité de parvenir à une paix durable en Libye. Des progrès importants ont été accomplis ces derniers mois, grâce notamment à la médiation onusienne. Mais après 10 années d'un conflit meurtrier, nous n'avons plus le droit d'échouer.

Le Conseil de sécurité a récemment salué le vote de confiance du Parlement permettant la mise en place du Gouvernement national unifié de transition, qui aura la charge de mener le pays vers les élections du 24 décembre. Cette échéance doit être tenue. Les Nations Unies doivent apporter leur expertise et leur assistance au bon déroulement de ces élections. Un accord doit être trouvé pour leur fournir une base légale.

La France salue les progrès accomplis en matière de participation des femmes à l'exercice du pouvoir. Les élections de décembre offriront, je l'espère, une opportunité d'aller plus loin.

Pour permettre au peuple libyen de choisir librement ses représentants, il est essentiel que le cessez-le-feu soit garanti dans la durée. Sur ce volet sécuritaire, j'insisterai sur quatre points.

Tout d'abord, le Conseil doit répondre à la demande des Libyens et adopter sans plus tarder une résolution autorisant la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à déployer un mécanisme crédible de surveillance de l'accord de cessez-le-feu. Les propositions du Secrétaire général, complétées par l'Envoyé spécial, à la suite du déploiement de l'équipe de préfiguration, vont nous permettre d'avancer rapidement.

Le succès immédiat des mesures de confiance prévues par l'accord est essentiel. Ce sera une première tâche importante pour le mécanisme de surveillance. Je pense en particulier à la réouverture de tous les axes routiers et notamment de la route côtière.

Deuxièmement, les forces et mercenaires étrangers présents en Libye doivent se retirer sans plus de délais, conformément aux demandes des parties libyennes. Les Libyens avaient fixé un délai de 90 jours. Nous sommes aujourd'hui plus de 150 jours après cette requête.

Troisièmement, les flux d'armes entrant en Libye doivent cesser et l'embargo sur les armes doit être pleinement respecté. Le rapport final du Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (voir S/2021/229) est très préoccupant. Je rappelle que l'Union européenne apporte toute sa contribution à la stabilité en Libye, avec le déploiement de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, opération IRINI, qui agit de manière impartiale et dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité. Nous demandons aux États du pavillon d'agir en conformité avec la résolution 2292 (2016) et donc de bien coopérer avec l'opération IRINI.

Quatrièmement, les milices doivent être désarmées dans le cadre d'un processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration au sein d'une armée libyenne unifiée. L'accord du 23 octobre trace des perspectives importantes à cet égard.

À plus long terme, la consolidation de la paix suppose que deux grands défis soient relevés. Il faut d'abord assurer une répartition équitable des ressources économiques, au profit de tous. Il est, dans l'immédiat, essentiel qu'un accord soit trouvé sur les postes-clefs, en vue de l'unification des institutions libyennes. Il convient par ailleurs de poursuivre la lutte contre l'impunité et de sanctionner les responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La France est mobilisée contre le trafic d'êtres humains en Libye, dont de nombreux réfugiés et migrants.

Avec l'Allemagne, la France a proposé la mise sous sanctions du trafiquant de Zaouiya, Osama Al Kuni Ibrahim. Il est urgent que le Conseil de sécurité procède à une telle mise sous sanctions. La France se tient prête à proposer d'autres individus ou entités coupables de trafic d'êtres humains.

La France est plus que jamais mobilisée et engagée pour la paix en Libye, à laquelle elle continuera d'œuvrer sans relâche avec ses partenaires européens. Comme l'a annoncé le Président de la République, la France rouvrira son ambassade à Tripoli dès lundi prochain.

Annexe IV**Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais, pour commencer, remercier l'Envoyé spécial Ján Kubiš de son exposé. Je salue par ailleurs la participation à la réunion d'aujourd'hui de l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye.

Les faits nouveaux survenus ces derniers mois au regard de la mise en œuvre de la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen et de l'accord de cessez-le-feu ont renforcé à juste titre les attentes en Libye. Les élections au Conseil de la présidence et au poste de Premier Ministre, la formation d'un nouveau cabinet et la confirmation du Gouvernement d'unité nationale à la session de la Chambre des députés réunifiée, à Syrte, ce mois, sont susceptibles d'aider la Libye à ouvrir un nouveau chapitre dans le conflit qui dure depuis 10 ans dans le pays. Nous nous félicitons de ces développements positifs et encourageants.

Il est tout aussi encourageant de constater que l'accord de cessez-le-feu en Libye a globalement tenu, même si les appels du Conseil de sécurité au retrait des combattants et mercenaires étrangers n'ont pas été entendus. Le Gouvernement d'unité nationale nouvellement formé a d'énormes défis à relever, notamment la convocation d'élections avant la fin de l'année. Dans l'ensemble, la situation actuelle incite à un optimisme prudent pour la Libye dans les jours à venir.

Dix ans après le début de la crise en Libye, nous sommes face à une exceptionnelle occasion de voir le pays retrouver la paix et la stabilité, conformément aux aspirations et aux souhaits du peuple libyen. La tâche du Conseil, s'agissant de continuer à promouvoir le processus politique, est importante. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous réitérons qu'un règlement pacifique, par un dialogue et des négociations inclusifs et faisant intervenir tous les protagonistes, en prenant en compte les préoccupations et aspirations légitimes de tous en Libye, est la seule voie à suivre. La mise en œuvre de la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen doit se poursuivre sans entrave et au même rythme. C'est le lieu de mentionner ici qu'il est vital pour le processus électoral que les organes constitutionnels libyens adoptent en temps utile la législation électorale. Nous sommes impatients de travailler avec les autres membres du Conseil et avec la Libye pour faire en sorte que les élections de décembre se déroulent sans heurt, dans la régularité et la transparence. La communauté internationale doit être prête à fournir toute l'aide que la Libye pourrait demander dans le cadre de ce processus.

Deuxièmement, la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être préservées. Le processus de paix doit donc être entièrement dirigé et pris en main par les Libyens, sans imposition ni ingérence extérieure.

Troisièmement, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent veiller à sa mise en œuvre intégrale. L'Inde est favorable à ce que l'ONU joue un rôle dans la mise en œuvre du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen, comme l'ont demandé les parties libyennes. Nous avons pris connaissance du rapport du Secrétaire général (voir S/2021/281) sur les propositions visant à modifier le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye au regard du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu. Nous sommes en train de l'étudier et entendons collaborer avec les autres membres du Conseil pour définir la voie à suivre.

Quatrièmement, il est très préoccupant que, malgré les dispositions claires de l'accord de cessez-le-feu et les appels répétés du Conseil de sécurité, des combattants et mercenaires étrangers soient toujours présents sur le territoire libyen. Il est impératif que ces combattants quittent la Libye afin que le processus de paix puisse avancer sans ingérence extérieure. Nous ne devons pas permettre aux « fauteurs de troubles » – qu'il s'agisse de pays étrangers qui s'ingèrent, de mercenaires ou de combattants étrangers – d'entraver la progression du pays vers la paix et la stabilité.

Cinquièmement, le Rapport final du Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1773 (2011) du Conseil de sécurité (voir S/2021/229) indique clairement que les dispositions relatives aux sanctions sont violées de manière flagrante, en particulier celles liées à l'embargo sur les armes. Ces violations constituent une menace sérieuse pour la paix et la stabilité en Libye. Nous avons également fait part de nos vives inquiétudes face aux articles et spéculations dans les médias qui reflètent une partie du contenu du rapport final. Ce type de divulgations non autorisées sape la crédibilité du régime de sanctions. Par ailleurs, le Conseil doit examiner les options envisageables pour régler la question de la gestion des fonds gelés.

Sixièmement, nous devons veiller à empêcher la résurgence des forces et organisations terroristes en Libye, car cela pourrait avoir des répercussions en cascade sur toute la région. La communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

L'Inde entretient avec la Libye des relations étroites et mutuellement bénéfiques, portées par la contribution des entreprises publiques et privées indiennes à l'économie libyenne. La forte présence de la diaspora indienne a également contribué à la société libyenne. L'aciérie, les centrales électriques, les lignes de transmission et les oléoducs construits par des entreprises indiennes contribuent aujourd'hui encore à l'économie libyenne. La présence de professionnels indiens dans des secteurs critiques tels que le pétrole, la sidérurgie, l'éducation et la santé a aidé la société libyenne et son économie à surmonter les difficultés liées à l'isolement international du pays dans le passé. Nous souhaitons donc que la paix et la stabilité reviennent en Libye. L'Inde reste déterminée à soutenir la Libye et le peuple libyen dans leurs efforts pour instaurer une paix durable dans le pays. À cette fin, nous nous réjouissons de travailler avec le Gouvernement d'unité nationale pour fournir une assistance en matière de renforcement des capacités et de formation aux fonctionnaires et au personnel du Gouvernement libyen dans des domaines identifiés mutuellement.

Annexe V**Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Merci beaucoup, Madame la Présidente, et je tiens également à souhaiter la bienvenue et à remercier l'Envoyé spécial Ján Kubiš pour son exposé ce matin.

L'approbation du Gouvernement d'unité nationale par la Chambre des députés le 10 mars a effectivement été une étape bienvenue vers des institutions unifiées et la réconciliation nationale.

L'Irlande se félicite de l'étape politique historique – comme l'a appelé Ján Kubiš ce matin – que constitue la prestation de serment officielle du Gouvernement le 15 mars, ainsi que de son engagement ferme à organiser des élections inclusives le 24 décembre. Nous espérons que le nouveau Gouvernement accordera la plus haute priorité à la préparation de ces élections présidentielle et parlementaires nationales libres et régulières.

L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne (UE) sont prêts à apporter leur aide par tous les moyens possibles.

Nous souhaitons bonne chance au Premier Ministre Dbeibah, à son gouvernement et au Conseil de la présidence. Nous félicitons l'ancien Président Serraj pour son leadership et pour avoir facilité une transition en douceur du pouvoir.

Le nouveau Gouvernement doit maintenant travailler ensemble pour fournir de meilleurs services de base, en particulier les soins de santé et l'électricité. Cela démontrera au peuple libyen lui-même qu'il bénéficiera directement du changement politique.

L'Irlande se félicite de la nomination de femmes à des postes ministériels de haut niveau. Nous espérons que l'objectif de 30 % fixé par le Forum de dialogue politique interlibyen sera atteint dans les meilleurs délais. Comme l'ont dit les femmes déléguées elles-mêmes au Forum, nous devons veiller à ce que la participation politique des femmes soit habilitée et effective, ainsi que pleine, égale et véritable.

L'Irlande demande instamment au Gouvernement libyen de restructurer et d'activer l'unité d'autonomisation des femmes et de veiller à ce qu'elle dispose d'un personnel et de ressources suffisants.

L'Irlande encourage également le Gouvernement libyen à faciliter un environnement opérationnel sûr pour l'ensemble de la société civile afin qu'elle puisse entreprendre son travail crucial librement et efficacement.

Je tiens à remercier le Secrétaire général et son équipe pour le rapport sur les préparatifs de surveillance du cessez-le-feu (S/2021/281), dont nous savons maintenant qu'il doit s'agir d'un processus mené par les Libyens. Nous nous félicitons de l'ouverture à la présence d'observateurs de l'UE et d'autres organisations régionales.

Nous demandons instamment de nouvelles mesures de confiance, notamment la réouverture de la route côtière à partir de Syrte et la création des conditions nécessaires au déploiement sûr et efficace du mécanisme de surveillance lui-même autour de Syrte.

Le Conseil devrait veiller à ce que les arrangements proposés pour la surveillance du cessez-le-feu intègrent pleinement une perspective de genre, et nous encourageons la poursuite du dialogue avec les organisations de femmes sur ce point.

L'Irlande réitère la nécessité d'une mise en œuvre effective de toutes les dispositions de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre, en particulier le retrait immédiat de tous les combattants étrangers et mercenaires.

Je me félicite de la publication, la semaine dernière, du rapport du Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2021/229) et, dans ce contexte, je réitère notre appel à la fin des violations de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU.

Comme l'a reconnu le Groupe d'experts, l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) a apporté son soutien aux enquêtes du Groupe. L'opération IRINI travaille de manière impartiale, et conformément aux résolutions pertinentes de ce Conseil.

L'Irlande appelle à de nouveaux progrès dans le domaine des droits de l'homme. Le Conseil doit souligner la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité, notamment en ce qui concerne les massacres de Tarhouna, ainsi que le travail documenté de manière crédible par les organisations de défense des droits de l'homme et le Gouvernement d'unité nationale. L'Irlande soutient fermement le travail de la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye et se félicite de la volonté exprimée par le Gouvernement libyen de travailler et de coopérer avec ladite mission.

Le Conseil doit condamner les menaces, les attaques et les meurtres de femmes dirigeantes, y compris de femmes défenseuses des droits de l'homme.

Mon pays partage les préoccupations concernant la détention continue des migrants dans des centres non officiels et demande instamment aux autorités libyennes de prendre des mesures supplémentaires. Nous demandons également que les organisations humanitaires internationales aient accès à ces centres. Nous appelons les autorités libyennes à mettre en place des mesures pour protéger et aider les détenus qui ont subi ou risquent de subir des violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment en transférant les femmes détenues dans des établissements dotés d'un nombre suffisant de surveillantes.

Le Conseil devrait également exhorter les autorités libyennes à adopter une législation contre la traite des êtres humains et, avec le soutien de l'ONU, nous pouvons œuvrer au renforcement des institutions libyennes chargées de l'état de droit afin que les allégations de violence sexuelle et fondées sur le genre puissent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites efficaces.

En conclusion, je veux dire que c'est un moment d'espoir et d'attente pour le peuple libyen. Nous avons foi en sa détermination à continuer sur la voie difficile d'un avenir pacifique pour tous les Libyens. Nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le peuple libyen à atteindre cette destination bien méritée, comme l'a dit Ján Kubiš ce matin, avec une volonté politique déterminée et une réceptivité aux désirs du peuple libyen lui-même.

Annexe VI

Déclaration de M. Michael Kiboino, Représentant permanent adjoint du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

La délégation kényane remercie M. Ján Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour son exposé. Nous le félicitons, car c'est la première fois qu'il présente un exposé au Conseil depuis son entrée en fonction, et l'assurons de notre soutien et de notre coopération. Je souhaite par ailleurs la bienvenue à la réunion d'aujourd'hui à l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye.

Les étapes que nous célébrons aujourd'hui n'auraient pas été franchies sans la résilience et la forte impulsion du peuple libyen. C'est pourquoi le Kenya félicite le peuple libyen pour son engagement constant en faveur de la paix dans son pays.

Nous le félicitons pour l'établissement d'un gouvernement d'unité nationale. Nous nous félicitons du fait qu'il reflète une véritable évolution de la représentation des femmes dans des portefeuilles de premier plan, notamment les Ministères des affaires étrangères et de la justice.

Le nouveau Gouvernement porte sur ses épaules la responsabilité de répondre aux aspirations du peuple libyen, telles qu'énoncées par le Premier Ministre Abdul Dbeibah, notamment la tenue d'élections nationales prévues pour le 24 décembre, le rétablissement des services dans toutes les régions de la Libye, le départ des combattants étrangers et des mercenaires, la relance de l'économie et la réconciliation nationale.

Le Kenya félicite M^{me} Stephanie Williams, ancienne Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, ainsi que toutes les parties prenantes – y compris les pays voisins, notamment la Tunisie – pour leur rôle qui a permis au processus de paix en Libye d'atteindre le stade où il se trouve aujourd'hui.

Pour protéger ces acquis et maintenir la dynamique actuelle, il est important que le Conseil de sécurité continue de parler d'une voix forte et unie pour soutenir le processus de paix. Les déclarations présidentielles de février et mars sont arrivées à point nommé. Nous pensons qu'une voix plus forte au sein d'une résolution enverrait un message retentissant aux parties prenantes pour qu'elles maintiennent le cap du processus de paix mené par la Libye et contrôlé par la Libye.

Alors même que nous nous réjouissons de ces évolutions positives, le Kenya reste préoccupé par la présence continue de combattants étrangers et de mercenaires, qui n'apportent aucune valeur ajoutée à la quête de paix et de stabilité en Libye et dans la région. Nous continuons donc à demander leur sortie, conformément à l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020.

L'un des risques associés aux combattants étrangers est la prolifération des armes qui tombent entre de mauvaises mains, non seulement en Libye mais aussi dans les pays voisins. Le Kenya continue d'insister sur la nécessité d'un programme coordonné de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), mené simultanément avec le retrait des combattants étrangers et des mercenaires. Pour que le programme de DDR donne de bons résultats à long terme, il doit être mené en coopération et en coordination avec les États voisins et l'Union africaine.

Le Kenya est également préoccupé par la persistance des violations de l'embargo sur les armes. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de respecter l'embargo sur les armes et de demander des comptes à tous ceux qui le violent.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général concernant l'équipe préparatoire (voir S/2021/281) et du fait qu'elle n'a pas terminé ses travaux. Nous attendons

avec intérêt le rapport complet de l'équipe, en soulignant qu'il éclairera la décision du Conseil sur la forme d'appui que les Nations Unies doivent apporter.

En attendant, je tiens à souligner qu'il est impératif que l'ONU apporte son appui au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye. Le Kenya est également favorable à l'élargissement du mandat de la MANUAL à des activités de surveillance du cessez-le-feu, notamment la demande de la Commission militaire conjointe 5+5 concernant des observateurs internationaux sélectionnés à titre individuel, non armés et sans uniforme, qui seraient déployés sous les auspices de l'ONU.

Enfin, il faut donner la priorité à la réconciliation nationale pour que les dividendes de la paix soient durables. Toutes les conditions sont actuellement réunies, étant donné que le Cabinet a été mis en place, que la Chambre des députés a pu se réunir et que les dialogues se poursuivent.

Le Kenya se félicite de l'appui offert par l'Union africaine pour promouvoir la réconciliation nationale dans le cadre du processus de paix. Par conséquent, nous attendons de l'ONU et de l'Union africaine qu'elles coopèrent étroitement à cet égard.

Annexe VII

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à l'Envoyé spécial Ján Kubiš. Je tiens à le remercier de son exposé sur la situation en Libye et à l'assurer de l'appui du Mexique dans ses nouvelles et difficiles responsabilités. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de la Libye, qui est avec nous à la présente séance.

Le Mexique se félicite de la formation récente du Gouvernement d'unité nationale, dirigé par le Premier Ministre Abdul Hamid Mohammed Dbeibah. Il s'agit d'une étape décisive vers l'unification des institutions et la tenue d'élections le 24 décembre. En intégrant des représentants de différentes régions du pays, ce gouvernement a pu dépasser les divisions qui ont alimenté le conflit libyen dans un passé récent et a ouvert de nouvelles possibilités pour une véritable réconciliation nationale.

La nomination de cinq femmes au sein du nouveau Gouvernement libyen, dont certaines à des postes clefs, comme le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la justice, constitue également une avancée notable. Cependant, nous devons reconnaître que ce chiffre est inférieur au quota de 30 % fixé dans la feuille de route du Forum de dialogue politique libyen. Nous sommes également préoccupés par les discours misogynes qui ont été récemment diffusés sur Internet visant à attaquer certaines de ces femmes. Les autorités compétentes doivent réagir de toute urgence pour y mettre fin.

Cette situation nous rappelle les énormes défis auxquels nous sommes toujours confrontés pour assurer la participation pleine, véritable et égale des femmes à la vie politique en Libye. Pour faire des progrès dans ce domaine, il importe d'assurer le déploiement en temps voulu de l'équipe de conseillères ou conseillers pour la protection des femmes, tel que prévu par la résolution 2542 (2020), adoptée en septembre dernier, pour qu'elle puisse apporter son appui pendant la phase d'organisation du processus électoral. Les rapports précédents du Secrétaire général indiquent clairement que les femmes qui participent à la vie politique sont la cible d'attaques et de menaces. Les conseillères ou conseillers en matière de protection pourraient contribuer à réduire ces risques et, en étroite collaboration avec le système judiciaire libyen, à lutter contre l'impunité en ce qui concerne les violences faites aux femmes.

Le Mexique prend note du rapport établi par l'équipe préparatoire en vue de la création d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, comme l'ont demandé les parties libyennes en octobre dernier. Nous estimons qu'à titre prioritaire, ce mécanisme doit permettre, à court terme, de régler les différends relatifs à l'application du cessez-le-feu, afin d'éviter qu'un seul différend ne mette en péril les progrès réalisés jusqu'à présent. Nous partageons également l'avis exprimé dans le rapport du Secrétaire général (voir S/2021/281) quant à l'importance d'utiliser ce mécanisme pour renforcer la confiance entre les parties.

D'autre part, pour préserver le cessez-le-feu, les pays d'origine doivent rapatrier leurs combattants qui se trouvent en Libye, et l'embargo sur les armes doit être rigoureusement appliqué. Malheureusement, selon le dernier rapport du groupe d'experts sur la Libye (voir S/2021/229), aucun progrès n'a été réalisé dans ces deux domaines, alors qu'il s'agit d'engagements clefs au titre de l'accord de cessez-le-feu.

En outre, le Mexique estime qu'il est essentiel d'assurer la coordination des efforts visant à faciliter le départ des mercenaires étrangers avec les pays voisins de la Libye, d'où proviennent une grande partie de ces combattants. De cette manière, on pourra éviter que l'évolution du conflit libyen ait un impact négatif sur la situation fragile des États de la région à cause de nouveaux flux d'armes et de combattants.

Enfin, je voudrais demander de nouveau aux autorités libyennes de s'occuper en priorité de la situation des groupes les plus vulnérables. Il faut garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire pour les populations qui en ont besoin. La vulnérabilité des quelque 350 000 migrants et réfugiés en Libye est particulièrement préoccupante. Le Mexique appelle le nouveau Gouvernement à prendre des mesures pour fermer les centres de détention illégaux et à sanctionner les abus commis à l'encontre des migrants.

Nous sommes d'avis que la justice pour les victimes des atrocités commises pendant le conflit est une condition préalable à la réconciliation nationale en Libye et la base d'une paix durable.

Annexe VIII**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

La situation en Libye après des années de piétinement est entrée dans une nouvelle ère, inspirée par les conférences internationales, comme celle de Berlin, ou les initiatives des pays voisins, le tout porté par une volonté des composantes politiques libyennes de changer le destin de leur peuple. Il est heureux que ce soit dans un tel contexte que M. Ján Kubiš a pris ses fonctions d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye. Les informations de première main qu'il vient de nous fournir permettent de prendre la mesure de la situation en Libye en termes de progrès accomplis et de défis qui restent à être relevés.

Les progrès dans le processus de sortie de crise en Libye sont la juste récompense des engagements communs et complémentaires de plusieurs acteurs, au premier rang desquels les Libyens eux-mêmes, qui ont prouvé au monde qu'ils sont capables de se parler, de se comprendre et d'avancer ensemble, lorsque les interférences et les ingérences leur en donnent l'espace et l'opportunité.

Pour emprunter la célèbre citation du philosophe espagnol Sénèque, « il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va ». La Libye sait aujourd'hui où elle veut aller : elle sait qu'elle doit organiser des élections libres et crédibles d'ici la fin de cette année ; elle sait que ces élections ne pourront pas se tenir sans la paix et la réconciliation entre tous les Libyens sans exclusive ; elle sait aussi que la solution la plus durable à la grave crise que leur pays a traversée ne pourra provenir que d'eux-mêmes, de leur sens du compromis et de leur attachement à la stabilité et à l'unité de leur pays.

Parce que les Libyens, aujourd'hui, savent où ils veulent aller, ils ont pu, avec le soutien de beaucoup parmi nous, sortir de Genève avec un consensus sur les autorités de transition, lesquelles ont déjà été installées. La prise de fonction de M. Mohamed Al-Menfi comme Président du Conseil présidentiel et de M. Abdul Hamid Mohammed Dbeibah comme Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale sont des actes éminemment positifs qu'il convient de saluer. La confiance accordée par le Parlement au Premier Ministre et les mesures qu'il a déjà prises, y compris la composition d'un Gouvernement d'unité au sein duquel se trouvent cinq femmes, dont deux occupant des portefeuilles stratégiques, témoignent bien que les Libyens savent aujourd'hui où ils vont.

À présent, il revient au Conseil et à la communauté internationale d'aider le navire libyen à maintenir le bon cap. Cette trajectoire, pour qu'elle continue à bénéficier de bons vents, doit passer par la tenue des élections, comme prévu, le 24 décembre 2021. L'ONU, à travers l'Envoyé spécial, devra mobiliser tous les soutiens dont la Libye a besoin pour franchir, avec réussite, cette importante étape.

Pour leur part, les pays voisins, avec l'Union africaine, devraient sans plus tarder jeter les bases pour la tenue du Forum de réconciliation nationale. Pour maintenir la dynamique positive actuelle, il conviendra d'apporter notre soutien aux autorités intérimaires afin qu'elles puissent créer les conditions nécessaires pour l'organisation des élections, de même qu'il conviendra d'envoyer de sérieuses mises en garde à tous ceux qui seraient tentés de faire dérailler le processus électoral ou de saper l'unité nationale chèrement acquise.

C'est le point de vue de ma délégation que le Conseil, à présent que la Libye sait là où elle va, devrait adopter une résolution qui encadrerait le processus en cours et qui servirait de boussole aux différents acteurs. C'est également le souhait de mon pays de voir être soutenu l'appel du Secrétaire général consistant à donner à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) le mandat et les moyens adéquats pour garantir le déploiement des observateurs censés assurer le respect du cessez-le-feu sur toute l'étendue du territoire libyen.

Sur le plan sécuritaire, le Niger encourage la poursuite de la mise en œuvre par les parties libyennes de l'accord de cessez-le-feu à travers le mécanisme de suivi, y compris les priorités identifiées par la Commission militaire conjointe 5+5, notamment l'ouverture des routes, le retrait des éléments étrangers et la résolution du conflit.

Nous saluons le déploiement de l'équipe avancée, qui permettra de jeter les bases d'une composante évolutive de surveillance dudit cessez-le-feu par la MANUL en soutien à la Commission militaire conjointe, en tenant compte des discussions en cours sur la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu.

Nous restons gravement préoccupés par la présence de mercenaires et autres combattants étrangers, ainsi que par le non-respect, jusque-là, de l'embargo sur les armes. Le Niger nourrit la crainte de voir se disséminer ces mercenaires et combattants étrangers à travers les frontières poreuses des pays limitrophes de la Libye, si le mécanisme de contrôle de leur retrait n'était pas mis pas en place avec la plus grande attention. Il est donc primordial que des mesures soient prises pour éviter un *bis repetita* de ce qui a largement contribué à l'insécurité à laquelle ont été confrontés les pays du Sahel au début du conflit libyen en 2011.

C'est l'avis de ma délégation qu'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration serait utile en vue d'encadrer le retrait des combattants et d'empêcher que leur retour ne devienne, pour les Gouvernements de leurs pays d'origine ou pour ceux des pays voisins, une autre source de préoccupation.

S'agissant de la situation humanitaire, qui s'est avérée plus préoccupante avec la récente découverte d'un nouveau variant de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans la ville de Misrata, le Niger réitère ses inquiétudes quant aux conditions de vie des migrants. Nous réaffirmons la nécessité de revoir la politique de débarquement, en terre libyenne, des migrants et des réfugiés interceptés en mer.

Pour conclure, l'heure doit être au bilan afin d'évaluer et d'ajuster nos actions. Nous devons repenser et harmoniser nos stratégies d'intervention afin de permettre aux Libyens d'être les acteurs majeurs de la stabilisation de leur pays.

Au Niger, notre ferme espoir est de voir la Libye et son peuple, meurtris par tant d'années de conflits, continuer à profiter de bons vents pour le bonheur de ses filles et de ses fils, pour la quiétude de ses voisins, pour la sécurité et la stabilité de la région et pour le couronnement de toutes les initiatives prises pour permettre à la Libye de retrouver son lustre d'antan.

Annexe IX**Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial Kubiš et le félicite pour son accession à ce poste important.

Depuis la dernière séance du Conseil de sécurité sur la Libye (voir S/2021/97), nous avons constaté de nouveaux progrès encourageants sur le plan politique. Nous saluons la mise en place du nouveau Gouvernement d'unité nationale, dirigé par Abdul Hamid Mohammed Dbeibah. Il s'agit d'une évolution positive, mais ce n'est qu'une première étape du processus visant à trouver une solution politique en Libye. Il est essentiel que le Gouvernement provisoire donne la priorité aux mesures importantes pour la vie quotidienne du peuple libyen, comme le rétablissement des services de base en matière d'eau, d'électricité et de soins de santé.

La Norvège appuie pleinement le peuple libyen dans sa quête de paix et de réconciliation au moyen d'un processus politique inclusif. Il faut à présent déployer des efforts pour organiser les élections en décembre et garantir la légitimité d'un gouvernement libyen issu du choix démocratique du peuple. Il est essentiel que l'intégrité du processus politique soit respectée et que les acteurs internationaux y contribuent de manière constructive et de bonne foi.

Le fait que le cessez-le-feu tienne toujours est un signe positif. Toutefois, le maintien du statu quo sur le plan militaire n'est pas viable à long terme. Une solution politique globale et inclusive s'impose pour sortir de l'impasse militaire. Une première mesure importante à cet égard serait la réouverture de la route côtière. Un autre aspect qui y est étroitement lié est la nécessité pour les combattants étrangers et les mercenaires de quitter le territoire national, conformément à l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020.

Il faut mettre en place un processus global de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour les combattants étrangers rapatriés pour éviter que l'instabilité ne se propage dans la région. Je voudrais également rappeler que tous les pays ont l'obligation de respecter l'embargo sur les armes instauré par le Conseil.

Comme le montre clairement le rapport du Groupe d'experts sur la Libye (voir S/2021/229), l'embargo fait l'objet de violations flagrantes et systématiques, dont bénéficient les deux parties et qui alimentent le conflit. La Norvège accueille avec satisfaction le rapport d'étape sur les propositions concernant les arrangements de surveillance du cessez-le-feu en Libye (voir S/2021/281). Nous sommes favorables à ce que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye joue un rôle dans le cadre de ce mécanisme et nous attendons avec intérêt les délibérations du Conseil sur cette question. Comme le souligne le rapport, ce mécanisme doit être dirigé et contrôlé par les Libyens.

Je passe maintenant à une question de plus en plus préoccupante. La Norvège est préoccupée par le non-respect du principe de responsabilité en ce qui concerne les violations graves des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire. Je voudrais en particulier attirer l'attention sur la question des charniers découverts à Tarhouna. Nous demandons instamment au Gouvernement d'unité nationale de procéder à des enquêtes, d'engager des poursuites contre les responsables sans attendre et de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale (CPI). Il faut exécuter les mandats d'arrêt lancés par la CPI et garantir un accès à la mission internationale d'établissement des faits en Libye pour qu'elle puisse mener des enquêtes approfondies.

Je termine en réitérant la nécessité pour le Conseil de sécurité d'envoyer un message fort et clair concernant le processus politique. Il y a de nombreux saboteurs, et il y aura plusieurs obstacles. Par conséquent, il ne doit y avoir aucun doute quant à l'appui du Conseil de sécurité au Gouvernement provisoire d'unité nationale et au processus électoral. Nous sommes tenus, en tant que membres du Conseil, de fournir aux Libyens l'appui dont ils ont besoin.

Annexe X**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous nous félicitons de la nomination de M. Ján Kubiš en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous remercions M. Kubiš de son exposé sur la situation en Libye.

Ce mois de mars ne marque pas seulement le dixième anniversaire de la crise syrienne, comme nos collègues occidentaux l'ont rappelé avec insistance il y a quelques jours (voir S/2021/265). Il y a un autre anniversaire triste et tout aussi important ce mois-ci, qu'ils préfèrent passer sous silence. Il y a 10 ans, en dénaturant de manière flagrante la résolution 1973 (2011), l'OTAN a lancé des frappes aériennes contre la Libye, qui ont conduit à l'effondrement de l'État, plongé le pays dans une guerre fratricide, alimenté la montée de l'extrémisme et des terroristes, et contribué à la déstabilisation du Mali et de la région sahélo-saharienne en général et à des migrations incontrôlées en Méditerranée. La résolution 1970 (2011) a été violée dès le début, lorsque des cargaisons d'armes ont commencé à être acheminées pour appuyer l'opération de l'OTAN en Libye et que des instructeurs et des unités de forces spéciales étrangers ont été déployés dans le pays. Le peuple libyen a énormément souffert durant cette décennie dans son parcours vers le rétablissement de la paix. Nous espérons que ces souffrances n'ont pas été vaines. Nous appelons nos collègues occidentaux à ne pas oublier ce terrible enseignement, dont les Libyens continuent de payer le prix, et à s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures des États indépendants, y compris la Libye. D'ailleurs, la date d'aujourd'hui marque un autre triste anniversaire. Il y a 22 ans que l'OTAN a commencé à bombarder la Yougoslavie.

Au cours des deux dernières semaines, les Libyens ont réalisé une avancée importante vers la paix dans leur pays. Le Premier Ministre, Abdul Hamid Mohammed Dbeibah, a mis en place le nouveau Gouvernement provisoire d'unité nationale, qui a fait l'objet d'un vote de confiance du Parlement, et les membres du Conseil de la présidence, dirigé par Mohammad Menfi, ont prêté serment. Ces événements se sont symboliquement déroulés à Tripoli, à Syrte et à Tobrouk en signe d'unité de la société libyenne. Nous accueillons avec satisfaction les informations concernant la cérémonie tenue à Benghazi, où les autorités de l'est du pays ont transféré leurs responsabilités au Gouvernement d'unité nationale. Nous nous félicitons de la mise en place de nouvelles autorités civiles libyennes, qui ont pour mission de préparer le pays pour les élections législatives prévues à la fin de l'année.

Il ne s'agit pas d'une mission facile. Il y a beaucoup à faire pour normaliser rapidement la situation en Libye, mettre en place une gouvernance unifiée, unifier les structures de l'État et les institutions financières et économiques et créer des forces armées unifiées. Le principal objectif des Libyens doit être de venir à bout de la méfiance mutuelle résultant de ce conflit prolongé.

Nous sommes convaincus qu'un dialogue inclusif, qui tient compte des intérêts des représentants de toutes les régions et des principales forces politiques, y compris les partisans de l'ancienne Jamahiriya et de l'Armée nationale libyenne, permettra d'accomplir toutes ces tâches et de jeter des bases solides pour un dialogue national en Libye. De notre côté, nous sommes disposés à fournir tout l'appui possible pour stabiliser la situation en Libye au plus vite, notamment grâce à des contacts avec tous les représentants libyens, en les encourageant à adopter une approche constructive et en continuant d'appuyer les efforts de l'Envoyé spécial, M. Kubiš.

La Commission militaire conjointe 5+5 joue un rôle important dans la préservation du cessez-le-feu. Nous appelons toutes les parties libyennes à faire preuve de retenue et à respecter leurs engagements en vertu de l'accord de cessez-le-feu. Nous appelons également au respect de l'embargo sur les armes imposé à la Libye.

Nous saluons les mesures prises pour permettre la communication entre les différentes régions du pays, ce qui contribuera à normaliser la vie des citoyens ordinaires et facilitera la fourniture de l'aide humanitaire. En abordant la situation en Libye, la communauté internationale doit être guidée par des solutions qui ont été élaborées, adoptées et approuvées par les Libyens. À cet égard, nous avons pris note du rapport de l'équipe préparatoire des Nations Unies pour la surveillance du cessez-le-feu, qui poursuit ses travaux en Libye.

Le dialogue visant à garantir le fonctionnement stable du secteur pétrolier est un élément important de la stabilisation, étant entendu que les ressources naturelles de la Libye appartiennent à tous ses citoyens. Les secteurs financier et économique doivent également être réglés. À cet égard, nous sommes préoccupés par le nombre croissant de demandes adressées aux organes subsidiaires compétents du Conseil de sécurité en vue de l'utilisation d'une partie des avoirs gelés de la Libye pour couvrir les services fournis. Nous rappelons que les entreprises occidentales ont pour consigne de ne pas s'enrichir au dépens des Libyens, mais plutôt de préserver leurs actifs.

Nous entendons régulièrement parler des actions de l'armée russe en Libye et nous avons répété à plusieurs reprises que la Russie n'avait pas de présence militaire dans ce pays. Si des citoyens russes sont présents en Libye, ils ne représentent pas l'État russe. À propos, nous avons parlé à plusieurs reprises du manque de fiabilité des données du Groupe d'experts sur la Libye, qui ne prend même pas la peine de vérifier les informations provenant de sources ouvertes. Ces informations peuvent facilement être réfutées, et des journalistes russes l'ont fait. Les résultats de ces travaux sont facilement accessibles sur Internet.

Je recommande à nos collègues de prêter attention aux conclusions du Groupe d'experts selon lesquelles leurs propres citoyens sont actifs en Libye. Il est clair que certaines de ces opérations ne peuvent être menées sans l'aide de gouvernements. Au lieu de faire de telles allégations, il faut se regarder dans le miroir.

Nous voudrions réagir à un commentaire concernant le rapport d'étape du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Étant donné que la version finale du document n'a pas été adoptée par le Comité, nous ne souhaitons pas aborder les questions sensibles relatives à son approbation dans l'espace public. Nous nous voyons cependant contraints de répondre aux allégations que nous avons entendues et d'expliquer que le rapport n'a pas été approuvé en raison de désaccords concernant la légalité des activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI. Nous estimons qu'il faut appeler un chat un chat et que les opinions des membres du Comité doivent être prises en compte, quelle que soit la gêne qu'elles semblent causer à certains de nos collègues.

Annexe XI**Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je commence par remercier sincèrement l'Envoyé spécial, Ján Kubiš, de son exposé.

La Libye continue de réaliser des progrès tangibles sur la voie du rétablissement de la paix et de la stabilité. La formation du Gouvernement d'unité nationale souligne l'importance du dialogue en vue de régler les conflits et illustre notre conviction inébranlable que l'unique solution viable à la crise est politique.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réitère son plein appui au processus à voies multiples de l'ONU en Libye et apprécie les initiatives responsables des pays voisins. Nous réitérons également notre appui au processus de Berlin, et nous maintenons que l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Libye doivent être respectées.

Il est impératif que la détermination manifestée dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen soit maintenue durant la phase de transition précédant les élections nationales du 24 décembre.

Le chemin à parcourir est difficile, et le mandat du Gouvernement d'unité nationale, sous la direction du Premier Ministre Abdul Hamid Mohammed Dbeibah, qui consiste à unir le pays, à rétablir l'ordre et la stabilité, à garantir la réconciliation nationale et à préparer les élections est encore plus difficile, en particulier dans un pays qui n'a jamais organisé d'élections nationales.

Alors que la Libye se prépare à organiser des élections inclusives, libres, régulières et transparentes, nous encourageons toutes les parties prenantes à consolider la dynamique existante et à arrêter les derniers détails de tous les arrangements. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, l'Union africaine et la Ligue des États arabes, reste déterminée à fournir l'appui nécessaire.

Nous trouvons préoccupant que des combattants et des mercenaires étrangers restent implantés en Libye, en violation de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, et nous demandons leur retrait rapide et le plein respect de l'accord. Nous attendons également avec intérêt l'opérationnalisation du mécanisme global de surveillance du cessez-le-feu contrôlé et dirigé par les Libyens.

Les violations incessantes de l'embargo sur les armes sont également un motif de profonde préoccupation. Jamais n'a-t-il été, ou ne pourra-t-il être, acceptable que les résolutions du Conseil de sécurité fassent l'objet de violations flagrantes. Nous exhortons donc toutes les parties à honorer leurs obligations internationales.

L'édification d'une société libyenne harmonieuse et démocratique exige de mettre en place une approche exhaustive, et c'est une responsabilité considérable que tous les Libyens doivent assumer ensemble. Dans ce contexte, nous félicitons le Gouvernement d'unité nationale d'avoir nommé cinq femmes ministres au sein du nouveau Gouvernement, et nous soulignons que les femmes et les enfants sont la pierre angulaire, sinon l'épine dorsale, de toute société démocratique.

Le Gouvernement d'unité nationale doit être guidé par les dispositions de la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen. Et nous espérons que les responsabilités – qui supposent notamment de garantir la réunification de toutes les institutions libyennes, d'entreprendre des réformes économiques essentielles et d'initier un processus de réconciliation nationale global pour créer la nouvelle Libye – seront honorées. L'Union africaine s'est engagée à faciliter ce processus, et

nous espérons qu'elle jouera un rôle positif à cet égard. Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit adopter un projet de résolution pour accompagner tous les événements positifs en Libye.

La situation humanitaire et en matière de droits de l'homme reste inquiétante. Ma délégation est intimement convaincue que la paix, le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et complémentaires. Il faut donc mettre fin à l'impunité.

Nous soulignons la nécessité de rendre justice aux victimes, et nous réitérons notre appui à la mission d'enquête indépendante sur la Libye, notamment ses enquêtes concernant les charniers découverts à Tarhouna.

De même, les centres de détention arbitraires et illégaux restent des facteurs de conflit et doivent fermer. Nous demandons instamment aux autorités de faciliter un accès humanitaire sûr aux réfugiés et aux migrants, et de lutter de manière adéquate contre la pandémie de maladie à coronavirus aux effets dévastateurs.

Nous réitérons que, selon nous, la Libye n'est pas un point de débarquement sûr pour les réfugiés et les migrants, et nous soulignons la nécessité de créer l'environnement nécessaire pour garantir le bien-être des groupes vulnérables.

Pour terminer, ma délégation encourage les Libyens à envisager l'avenir avec espoir – un espoir qui reconnaît que la douleur et l'angoisse de leur histoire immédiate ne s'effaceront pas du jour au lendemain, ou le 24 décembre, mais qui est ancré dans la conviction que tous les Libyens, dans le cadre d'un processus démocratique inclusif, détermineront, façonneront et bâtiront l'avenir auquel ils aspirent.

Annexe XII**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement Ján Kubiš de son exposé important. Je réitère que la Tunisie est prête à l'appuyer dans son action et continuera de fournir des installations à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et à son coordonnateur, Raisedon Zenenga, ainsi qu'aux diverses autres entités internationales et des Nations Unies opérant en Libye depuis la Tunisie. Je salue également la participation à cette réunion de S. E. le Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni.

La Tunisie réitère qu'elle est très satisfaite des progrès accomplis dans le cadre du processus politique en Libye et du vote de confiance au nouveau Gouvernement d'unité nationale libyen organisé par la Chambre des députés. Nous saisissons cette occasion pour féliciter les membres de l'exécutif et le peuple libyen de cette avancée importante vers l'élimination des divisions, la sortie de crise et la réalisation des aspirations légitimes des Libyens au développement et à la reconstruction.

Dans la tradition des relations fraternelles et des liens historiques singuliers qui unissent l'État de Libye et la République de Tunisie, et pour rester fidèle à l'engagement pris par la Tunisie d'appuyer le processus démocratique en Libye, le Président de la République, Kaïs Saïed, s'est rendu, le 17 mars, en visite officielle dans l'État de Libye frère pour se placer à l'avant-garde des partisans d'un transfert pacifique du pouvoir en Libye, conformément aux dispositions de la feuille de route de la phase préparatoire pour une solution globale, qui a été adoptée en Tunisie.

La Tunisie réitère l'importance de l'engagement de toutes les parties en faveur de la tenue des élections législatives et présidentielle le 24 décembre 2021 comme prévu, pour veiller à ce que le passage de l'étape transitionnelle à la mise en place d'institutions permanentes s'effectue dans un climat de liberté, de démocratie et d'état de droit. La Tunisie exhorte toutes les parties concernées – locales, régionales et internationales – à contribuer à la création de conditions appropriées et à fournir l'appui et les installations nécessaires à la réussite des élections nationales. C'est ainsi que l'on répondra aux aspirations du peuple libyen au règlement de la crise, au rétablissement de la sécurité et de la stabilité et à la réalisation de la réconciliation nationale.

La Tunisie redit sa satisfaction devant l'engagement des parties libyennes à respecter le cessez-le-feu. À cet égard, nous tenons à saluer tout particulièrement les efforts de la Commission militaire conjointe 5+5 durant cette étape critique de l'histoire de la Libye. Nous appelons également au respect continu des dispositions de l'accord de cessez-le-feu et à une action conjointe pour les mettre en œuvre. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité d'accélérer le départ des mercenaires et des combattants étrangers de la Libye. Leur présence continue constitue une menace pour le pays et la région.

Nous joignons notre voix à celles et ceux qui appellent toutes les parties à se conformer pleinement à l'embargo sur les armes imposé à la Libye, à s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires intérieures et à respecter sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale.

La Tunisie se félicite du rapport d'étape du Secrétaire général (S/2021/281) sur les propositions concernant les arrangements de surveillance du cessez-le-feu en Libye, qui contient des informations sur les progrès accomplis en vue de la mise en

place d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé par les Libyens et sur les exigences relatives au déploiement d'une composante de surveillance du cessez-le-feu de l'ONU dans le cadre de la MANUL. À cet égard, nous encourageons la poursuite de la coordination entre la MANUL, la mission préparatoire des Nations Unies et la Commission militaire conjointe 5+5 pour assurer une surveillance efficace du cessez-le-feu en Libye.

Compte tenu du lien étroit entre l'évolution de la situation sur le terrain et le succès du processus politique durant cette étape cruciale de l'histoire de la Libye, la Tunisie appelle toutes les parties concernées à mettre leur poids derrière la mise en place d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, et à satisfaire aux exigences requises pour le soutien de l'ONU à ce processus. Nous soulignons également l'importance que revêt l'appui du Conseil de sécurité pour avancer vers un règlement conforme à la feuille de route, afin que les élections puissent se tenir dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, la Tunisie insiste sur la nécessité de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Elle demande que la situation des migrants et des réfugiés soit dûment prise en compte et que l'application du principe de responsabilité soit renforcée afin que les violations et les crimes graves commis en Libye ne restent pas impunis.

La Tunisie appelle également toutes les parties prenantes internationales à concourir aux efforts que déploient les autorités libyennes pour faire face aux répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à veiller à ce que l'aide humanitaire soit fournie aux personnes qui en ont besoin.

Pour terminer, la Tunisie exprime à nouveau sa ferme volonté de défendre les aspirations du peuple libyen à instaurer la démocratie, la sécurité et la reconstruction, et de continuer à appuyer les efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale pour parvenir à un règlement politique qui permette à la Libye de retrouver sa stabilité et sa stature régionale et internationale.

Annexe XIII

Déclaration de M^{me} Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, M. Kubiš, ainsi que votre équipe de tout votre travail et de votre rapport d'aujourd'hui. Je voudrais mettre en exergue trois points aujourd'hui.

Premièrement, je salue l'approbation du nouveau Gouvernement intérimaire d'unité nationale et du Conseil de la présidence par la Chambre des députés. Comme nous l'avons entendu, il s'agit d'une étape importante dans le processus politique mené et maintenant entré en vigueur par les Libyens, et nous applaudissons la détermination du peuple libyen à atteindre ce stade.

La nomination de cinq femmes ministres, dont la première femme Ministre des affaires étrangères, est également bienvenue. Nous exhortons le nouveau Gouvernement à faciliter la participation des femmes au processus politique, y compris aux élections de cette année.

Les priorités du nouveau Gouvernement sont clairement définies dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen : organiser des élections présidentielle et parlementaires libres et régulières en décembre 2021, répondre aux besoins fondamentaux du peuple libyen, entamer un processus de réconciliation nationale et appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre. Un long chemin reste à parcourir, mais le Royaume-Uni est prêt à apporter son aide.

Deuxièmement, il est essentiel que toutes les parties, libyennes et extérieures, appliquent pleinement le cessez-le-feu. Nous avons été témoins de mesures positives, notamment l'annonce par la Commission militaire conjointe 5+5 de l'ouverture de la route côtière. Le retrait temporaire des combattants étrangers et des mercenaires de Syrte afin de permettre aux membres de la Chambre des députés de participer en toute sécurité à la session parlementaire était à saluer, mais leur retour constitue un pas en arrière.

Le retrait des forces étrangères et des mercenaires de la Libye doit être complet et irréversible. Cela inclut les prestataires travaillant pour des organisations, telles que le groupe russe Wagner, et les mercenaires syriens combattant dans les deux camps. Cette requête est faite à la demande du peuple libyen, comme l'a répété le Premier Ministre Dbeibah dans son discours à la Chambre des députés au début du mois.

Troisièmement, sur la question des prochaines étapes, nous avons, comme l'a dit l'Envoyé spécial Kubiš, une tendance et un élan qui ne doivent pas être perdus. Nous nous félicitons du déploiement de la mission préparatoire des Nations Unies et de son rapport sur le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu. Nous attendons avec intérêt l'examen par le Conseil de sécurité des recommandations figurant dans le rapport et, sur cette base, espérons entamer bientôt des discussions sur la modification du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Nous saluons également le rapport du Groupe d'experts de l'ONU (voir S/2021/229), qui fournit des preuves flagrantes de l'ampleur des violations de l'embargo sur les armes, y compris par un membre permanent du Conseil de sécurité. Nous appelons tous les États Membres à honorer leurs obligations s'agissant de respecter l'embargo sur les armes. Ce n'est pas facultatif.

Nous avons tous un rôle à jouer pour appuyer le processus politique mené par les Libyens en Libye et mettre fin à l'ingérence étrangère, qui continue de saper la souveraineté et la stabilité du pays, et pour soutenir les mesures visant à préparer les élections du 24 décembre.

Annexe XIV

Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord vous remercier, M. Kubiš, de votre exposé. C'est un plaisir de vous accueillir à cette première séance d'information du Conseil de sécurité dans vos nouvelles fonctions. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Tirumurti de ses efforts en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), concernant la Libye.

Le processus politique libyen a réalisé des avancées spectaculaires ces six derniers mois, et en particulier au cours des six dernières semaines depuis votre arrivée en tant qu'Envoyé spécial. La Libye a fait d'énormes progrès, et les efforts de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour accompagner ces progrès ont été essentiels.

Le vote de confiance de la Chambre des députés et la prestation de serment du Cabinet d'un nouveau Gouvernement libyen intérimaire unifié, qui a été chargé de diriger le pays jusqu'aux élections, pourraient marquer un tournant pour la Libye. Nous félicitons tous les acteurs libyens de leur participation constructive à ce processus, ainsi que le peuple libyen de sa détermination à rétablir l'unité de son pays.

Il s'agit d'une évolution dont on ne peut que se féliciter. Nous sommes encouragés par ces progrès, mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Il est temps de poursuivre nos efforts et d'aider le Gouvernement libyen à accomplir la tâche difficile qu'il s'est donnée de rassembler le pays.

Aujourd'hui, je voudrais parler des trois étapes principales pour assurer une paix permanente en Libye : l'unité, la transparence et des élections libres et régulières.

Premièrement, en ce qui concerne l'unité, si la Libye a fait de grands progrès sur le plan économique, nous sommes préoccupés par le fait qu'elle ne dispose pas d'un budget unifié. Un budget unifié est nécessaire pour répondre aux besoins du peuple libyen. Nous demandons que des mesures soient prises rapidement à cet effet. Le nouveau Gouvernement intérimaire devra établir sa crédibilité auprès du peuple libyen, et la satisfaction de ses besoins fondamentaux est essentielle pour y parvenir.

Deuxièmement, en ce qui concerne la transparence, la confiance est le fondement des gouvernements démocratiques. Tout gouvernement pacifique, durable et unifié doit être transparent et exempt de corruption. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un accord sur la gestion des revenus pétroliers. Le Gouvernement provisoire d'unité nationale doit résister à la corruption et l'éradiquer dès lors que c'est possible ; et c'est à nous de le lui faire clairement comprendre. Il s'agit notamment de retirer le contrôle aux milices qui ont abusé de leur pouvoir à des fins personnelles, de rendre apolitiques les institutions souveraines et de créer des mécanismes permettant d'identifier et de punir ceux qui se livrent à la corruption.

Troisièmement, surtout, la priorité absolue pour notre mission et pour le pays doit être l'organisation d'élections libres et régulières le 24 décembre 2021. L'appui international à ces efforts sera crucial. Nous devons respecter ce calendrier afin de préserver la confiance du peuple libyen et de la communauté internationale. Cela signifie que tous les acteurs extérieurs impliqués dans ce conflit doivent cesser leur intervention militaire, respecter l'accord de cessez-le-feu libyen et commencer immédiatement à se retirer de Libye. Le peuple libyen a exigé ce retrait dans son annonce de cessez-le-feu du 23 octobre. La Commission militaire conjointe 5+5 a récemment réaffirmé cette demande.

Il ne saurait y avoir d'exception à cette stipulation. La présence continue de certaines forces est devenue l'excuse dont se servent d'autres forces pour maintenir leur propre présence. Le moment est venu pour chacun de désamorcer la situation et de mettre fin à ce cycle perpétuel. En outre, tout appui militaire accordé en violation de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU doit cesser – y compris s'agissant de la formation et du financement de mercenaires et de forces supplétives.

En outre, pour s'assurer que les Libyens poursuivent sur la voie qui mène à des élections libres et régulières en décembre, nous appelons les membres du Conseil de sécurité à respecter les engagements pris au titre du processus de Berlin. Cela implique d'appuyer véritablement et activement le processus politique sous l'égide de l'ONU, de mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu et de respecter l'embargo sur les armes imposé par l'ONU.

Nous devons également demander des comptes aux auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, et veiller à ce que les agents humanitaires puissent parvenir jusqu'à ceux qui ont désespérément besoin d'aide.

Nous nous félicitons du déploiement en Libye de l'équipe préparatoire de l'ONU, qui constitue la prochaine étape dans l'accord de cessez-le-feu, et nous accueillons favorablement les propositions faites ce mois par le Secrétaire général concernant la taille des mécanismes de surveillance du cessez-le-feu et les tâches qu'il convient de leur confier.

Ces dernières semaines nous ont montré que, lorsqu'on leur en donne les moyens, les Libyens sont prêts à prendre leurs responsabilités et à faire avancer leur pays. Les décisions libyennes ont été le moteur de ce processus. Ces décisions ont été prises sous le regard du public, grâce à des transmissions en direct et, surtout, elles sont appuyées par la population libyenne. Il est temps à présent de transformer ces progrès prometteurs en une paix totale et durable.

Annexe XV**Déclaration de M. Pham Hai Anh, Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Jan Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, à sa première réunion du Conseil de sécurité en cette qualité, et je le remercie de son exposé détaillé. Je souhaite également la bienvenue à cette réunion à l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye.

Les progrès notables réalisés sur les fronts de la politique et de la sécurité en Libye depuis le début de l'année 2021 sont très encourageants. Le Gouvernement d'unité nationale a été formé et le cessez-le-feu permanent continue d'être globalement respecté. Le Viet Nam réaffirme son appui de toujours à un processus politique ouvert à tous, dirigé et pris en main par les Libyens, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. À la lumière des faits nouveaux historiques survenus récemment, il est crucial d'entretenir cette dynamique positive. Je voudrais souligner les trois points ci-après.

Premièrement, nous appelons le Gouvernement d'unité nationale à faire de son mieux pour faciliter la période de transition et s'acquitter de tous les préparatifs nécessaires à la tenue d'élections nationales, conformément à la feuille de route convenue. Nous espérons que les parties libyennes continueront de faire preuve d'un esprit de compréhension et de confiance mutuelles, comme elles l'ont fait ces derniers mois, pour faire avancer le processus politique. Nous notons avec encouragement que, sur les 35 Ministres du nouveau Gouvernement libyen d'unité nationale, cinq sont des femmes – réaffirmation particulière, par le Premier Ministre, de l'engagement de se doter d'un plus grand nombre de femmes aux postes à responsabilités. Nous attendons avec intérêt une participation de plus en plus active et concrète des femmes et des jeunes à la vie politique du pays.

Nous saluons la collaboration entre la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), les organisations régionales, les pays voisins et d'autres partenaires internationaux pour favoriser le processus de paix en Libye. En cette période cruciale, la communauté internationale doit continuer de promouvoir le dialogue et d'appuyer les mesures de confiance entre les parties concernées.

Deuxièmement, nous exhortons les parties concernées à respecter et appliquer pleinement les dispositions de l'accord de cessez-le-feu. À cela s'ajoute la nécessité d'honorer l'engagement de respecter l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Libye, afin de préserver un environnement sûr, sans danger et propice à la transition dans le pays.

À cet égard, nous renouvelons notre appui à la MANUL s'agissant d'appuyer le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et pris en main par les Libyens, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Libye. Nous allons étudier le récent rapport du Secrétaire général (voir S/2021/281) et entendons travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Conseil à cet égard.

Troisièmement, il convient de consacrer davantage d'attention et d'efforts aux défis humanitaires et économiques du pays. Certes, la Libye a réalisé des progrès économiques ces derniers mois mais, d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 1 million de personnes ont toujours besoin d'une aide humanitaire en raison des conséquences du conflit et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous appelons tous les partenaires internationaux à continuer d'apporter un appui technique et financier à la Libye et aux pays de la région à cet égard.

Nous saluons également les efforts déployés par les parties depuis le 10 février pour nettoyer la route côtière reliant Syrte à Abou Qreïn des mines et autres restes explosifs de guerre, avec l'appui du Centre libyen de lutte antimines et du Service de la lutte antimines de l'ONU. Nous appelons à consentir des efforts suffisants en matière de réduction des risques pour protéger les civils contre les restes explosifs de guerre.

Pour terminer, le Viet Nam renouvelle son appui ferme aux efforts déployés en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la Libye. Nous tenons également à saisir cette occasion pour réaffirmer notre appui à l'action de la MANUL et de M. Ján Kubiš.

Annexe XVI**Déclaration de M. Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre nomination en tant que Représentante permanente des États-Unis, ainsi que de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Ján Kubiš, que nous remercions de son premier exposé et à qui nous souhaitons, ainsi qu'à son équipe, plein succès dans leur nouvelle mission.

Qu'il me soit permis de parler de manière directe et explicite, et pas nécessairement en suivant un texte. Il ne fait aucun doute que notre réunion d'aujourd'hui diffère des précédentes, car elle coïncide avec une transformation historique majeure dans l'histoire de la crise de mon pays. Aujourd'hui, je ne vais pas parler de légitimités concurrentes, de divisions internes et des positions d'une partie par rapport à une autre. Aujourd'hui, je parle au nom d'un seul État, unifié, de Libye.

Contre toute attente, et malgré tous les défis et toutes les difficultés, le processus politique mené par les Libyens a porté ses fruits et a abouti à une réalisation que beaucoup pensaient impossible. Après des années de division et de conflit, nous voyons aujourd'hui des signes permettant d'espérer que la Libye a amorcé son retour et son relèvement, et que nous allons pouvoir tourner la page des souffrances qui nous ont tous affectés. Aujourd'hui, nous devons rendre hommage à tous les Libyens innocents qui ont perdu la vie dans le conflit de ces 10 dernières années, ainsi qu'à ceux qui ont sacrifié leur vie pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme et pour défendre le rêve de construire un État civil.

Le nouveau pouvoir exécutif a été élu par l'intermédiaire du Forum de dialogue politique, qui s'est réuni dans l'État frère de Tunisie. Les participants au dialogue se sont acquittés de leurs responsabilités en dépit de tous les problèmes rencontrés. Le temps fort de cet événement important a été le vote de confiance accordé par la Chambre des députés au Gouvernement d'unité nationale, une scène dont beaucoup avaient parié qu'elle se solderait par un échec. Cette étape a été suivie de la prestation de serment et des cérémonies de transfert pacifique du pouvoir dans l'est et l'ouest du pays. Ces événements ont prouvé à tout le monde que lorsque les conditions sont favorables, les Libyens sont capables de relever des défis. Ils ont montré que la voie de la démocratie et le transfert pacifique du pouvoir représentent le meilleur et l'unique moyen de parvenir à la stabilité et d'exercer la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire libyen, et qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise libyenne. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction toutes les manifestations d'appui international en faveur des récents accords.

La crise des légitimités concurrentes, qui a été durant des années une importante source de conflit, a été réglée. Grâce à la déclaration du Conseil de la présidence et du chef du Gouvernement d'unité nationale, la volonté des Libyens sera scrupuleusement respectée en organisant des élections nationales anticipées, en dépit du délai raccourci. Les tâches les plus importantes consistent à améliorer les conditions de vie et de travail des citoyens équitablement dans toutes les régions, à consolider les institutions, à rétablir la sécurité et la stabilité dans tout le pays, à appuyer les travaux de la Commission militaire conjointe, à lutter contre le terrorisme et à lancer un processus de réconciliation nationale global pour ouvrir la voie à la tenue des élections présidentielle et parlementaires prévues le 24 décembre.

Ces élections, que tous les Libyens attendent depuis si longtemps, se heurteront certainement à de nombreux obstacles aux niveaux intérieur et extérieur. Le fait que l'État n'a pas le monopole des armes et la prolifération des groupes armés extrajudiciaires continuent de faire partie des principaux problèmes internes. Au niveau extérieur, la communauté internationale a l'occasion de contribuer au bon déroulement de cette étape. Elle peut agir pour corriger ses erreurs et appuyer la volonté des Libyens afin de réparer la souffrance qu'elle a causée à mon pays par ses interventions directes et indirectes depuis 2011.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité morale envers les Libyens pour avoir laissé les conditions se détériorer jusqu'au point où nous en sommes actuellement. Il a une responsabilité morale envers les victimes innocentes, notamment les enfants, les jeunes et les femmes, où qu'ils se trouvent, et ceux qui ont été laissés de côté, quels qu'ils soient. En fin de compte, ils sont tous libyens.

Nous avons entendu dire à maintes reprises que la solution devait être contrôlée et dirigée par les Libyens. Nous appelons le Conseil de sécurité à investir dans l'appui national et international dynamique et vaste en faveur du récent accord. Il doit démontrer sa volonté de soutenir les exigences légitimes du peuple libyen afin d'avancer vers l'édification de l'État pour lequel ce dernier a consenti à tant de sacrifices. Le Conseil doit adopter un projet de résolution appuyant la volonté des Libyens, les résultats du Forum de dialogue politique et la feuille de route menant aux élections générales. Ce projet de résolution doit exprimer son appui sans réserve à un processus électoral transparent et équitable, dont il respectera le résultat, avec la participation de tous les Libyens dans le pays et à l'étranger, y compris les personnes déplacées et les migrants. Le projet de résolution devra demander des comptes à quiconque tenterait d'entraver le processus électoral national.

À cet égard, nous appelons la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à accélérer son appui aux efforts que déploient la Chambre des députés et le Conseil d'État pour coordonner l'action des commissions constitutionnelle et juridique afin de prendre une décision sur les procédures et lois constitutionnelles relatives aux élections. Comme nous le savons, ces élections ne relèvent ni de la responsabilité ni de la compétence de l'exécutif. Le Président de la Haute Commission électorale nationale a souligné à plusieurs reprises que si la législation nécessaire n'était pas promulguée d'ici deux mois, il ne serait pas possible d'organiser les élections à la date prévue et approuvée par les Libyens.

Le dialogue politique interlibyen ne peut donner des résultats qu'avec l'appui efficace de la Commission militaire conjointe, dont les membres ont fait montre d'un courage et d'un patriotisme inégalés. Ils ont dégagé le parcours qui nous a permis de parvenir au point où nous en sommes. Le Conseil de sécurité doit aider la Commission et appuyer la mise en œuvre des dispositions de l'accord de cessez-le-feu, dont la plus importante est le départ immédiat de tous les mercenaires et militaires étrangers de toutes les régions de la Libye. Ils doivent en parallèle être désarmés pour ne pas devenir une nouvelle menace ailleurs, en particulier dans les pays voisins ou les États du Sahel. Je pense que le récent rapport (voir S/2021/229) du Groupe d'experts a décrit l'ampleur de ce type d'interventions et cité les acteurs impliqués. J'appelle les États nommés dans le rapport à réfuter les faits qui leur sont attribués, à s'exonérer et à corriger leurs erreurs. Si ces accusations ne sont que de simples allégations, alors à quoi servent ces rapports ?

Le départ de tous les mercenaires et militaires étrangers de la Libye est une exigence souveraine qui ne peut être compromise. C'est le seul moyen de garantir la stabilité du pays et de la région dans son ensemble. Cette exigence doit être respectée avant tout par les États qui se sont ingérés dans les affaires intérieures de la Libye et qui nous ont entraînés dans leurs guerres par alliés interposés. Nos jeunes sont leur chair à canon.

Nous sommes reconnaissants des efforts entrepris par l'ONU et la communauté internationale pour appuyer les dialogues libyens sur leurs différents volets. Nous remercions en particulier les groupes de travail internationaux créés à la suite de la Conférence de Berlin, et nous saisissons cette occasion pour les appeler à inviter officiellement le Gouvernement libyen à participer à leurs prochaines réunions. Nous estimons que les raisons invoquées pour ne pas inviter des représentants officiels de la Libye à participer aux réunions précédentes ne sont plus valables.

À propos de ces différents volets, nous réitérons la nécessité d'appuyer un processus essentiel qui a été négligé au cours des dernières années. Je parle d'un dialogue sur la réconciliation nationale et la justice transitionnelle, que le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'unité nationale viennent d'annoncer. La réconciliation nationale et la justice transitionnelle sont des priorités parce qu'elles sont les véritables garantes de la viabilité de tout autre dialogue ou processus. Le problème en Libye n'est pas la séparation des pouvoirs ou de savoir qui occupera quel poste. Le véritable problème en Libye est que les blessures ouvertes depuis 2011 ne sont pas encore refermées. Le problème en Libye est que certains appliquent une politique d'exclusion, de marginalisation et de domination. La solution doit partir de la base afin de promouvoir la paix sociale et de rétablir la confiance. Un grand nombre de violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité ont été commis au cours des dernières années dans la plus grande partie du pays. À ce jour, des innocents restent en prison, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires se poursuivent et des corps non identifiés continuent d'être découverts dans des charniers, comme à Tarhouna.

Il ne sera possible de guérir ces blessures et d'établir les principes de compassion et de pardon qu'en appliquant la loi, en mettant la vérité au jour, en reconnaissant les torts et en réparant les préjudices. Il ne peut y avoir de paix en l'absence de justice. Nous appelons de nouveau l'Union africaine, par l'intermédiaire des États africains représentés ici au Conseil, à appuyer le lancement par le nouveau pouvoir exécutif d'un effort global de réconciliation nationale suivant l'exemple de plusieurs expériences réussies sur notre continent africain.

Enfin, le Conseil de la présidence et le Gouvernement libyen appellent le peuple libyen à travailler main dans la main pour guider le pays vers la sécurité et le sortir du chaos et des troubles pour le mener à la stabilité et à la paix. Il est temps de s'engager sur la voie du développement et de la reconstruction et de mettre fin à la destruction et à la ruine. Nous vous assurons que la Libye s'efforcera de recommencer à jouer un rôle actif aux niveaux régional et international, en vue de renforcer la coopération et la solidarité sur une base de relations amicales, de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye et de respect du droit de son peuple à décider en toute liberté de son avenir, sans diktats étrangers.